



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 2 MARS 2021

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public, tel que requis par le décret 102-2021 du 5 février 2021 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le mardi 2 mars 2021 à 18h09, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence) et Mario Arsenault (par vidéo conférence).

Sont absents à cette séance, monsieur et madame les conseillers David Lemelin et Chantale Boudrias.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

130-03-21

AUTORISATION DE SIGNATURES – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE
LA VILLE DE SAINT-CONSTANT ET CORPORATION FONCIÈRE
PREMIUM – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE PREMIUM LANDS

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente entre la Ville de Saint-Constant et Corporation Foncière Premium concernant le développement domiciliaire Premium Lands.

Cette entente a notamment pour objet de prévoir les catégories de services municipaux réalisés par le Titulaire.

Aux termes de cette entente, la Ville assumera les coûts relatifs aux services municipaux sur une rue publique existante ainsi que les coûts relatifs aux surdimensionnements des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 54 838,47 \$ incluant les imprévus et les taxes, lequel montant sera remboursé au Titulaire selon l'échéancier et les modalités prévus au protocole.

D'autoriser également le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, les actes notariés et tout autre document prévus au protocole.



No de résolution
ou annotation

D'autoriser également le directeur des Services techniques, l'ingénieur de projets ou le chargé de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à la réalisation et au parachèvement du présent projet.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-100-00-000.

131-03-21

MODIFICATION DE LA GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES EN ANNEXE DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 303-07-20 « APPROBATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES – APPELS D'OFFRES – CONSTRUCTION EN MODE CONCEPTION-CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET/OU SPORTIVES »

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la grille de pondération et d'évaluation des offres jointes en annexe de la résolution numéro 303-07-20 « Approbation d'un système de pondération et d'évaluation des offres – Appels d'offres – Construction en mode conception-construction d'infrastructures récréatives et/ou sportives », en modifiant la composition du Comité de sélection afin que ce dernier soit composé de quatre (4) personnes et d'un (1) secrétaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leur question à l'adresse courriel greffe@saint-constant.ca

Les questions reçues sont les suivantes :

Par monsieur Michel Vachon :

Où est l'urgence, ou la justification de tenir une séance extraordinaire, deux semaines antérieurement à la séance régulière de mars, alors que les deux points à traiter consistent en la signature d'un protocole d'entente qui va s'échelonner sur des années et la modification d'une grille de pondération d'évaluation d'appel d'offres qui date de plus de six mois ?

Quels sont les numéros de lots du cadastre du Québec impliqués dans le Développement domiciliaire Premium Lands ?

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière